BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 589

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

844 049 080 RCS Grenoble.
GRAN.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 6, Place De la Gare, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : GRAN Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 6 Place de la Gare 38000 GRENOBLE 844 049 080 RCS GRENOBLE. LA SASU RANG Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros Siège social : 6 Place de la Gare 38000 GRENOBLE 901 897 223 RCS GRENOBLE. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SASU RANG PAR GRAN 1. Evaluation de l'actif et du passif de la SASU RANG dont la transmission à la SAS GRAN est prévue : - Montant de l'actif : 156 846 euros - Montant du passif : 190 927 euros 2. Augmentation du capital de la SAS GRAN, société absorbante : La SAS GRAN société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la SASU RANG société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : Pas de prime de fusion prévue. 4. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 28 novembre 2022 a été déposé le 29 novembre 2022 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE. la SAS GRAN Le Président. la SASU RANG Le directeur général..